

ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES

(514) 846-1543

WWW.AML-LMA.ORG

INFO@AML-LMA.ORG

VOLUME IV No. III

BULLETIN DE LIAISON

MARS 2003

L'Association des mères lesbiennes devrait-elle devenir un regroupement mixte ?

Par Mona Greenbaum, coordonnatrice de l'AML

Au cours des 5 dernières années, plus de 700 femmes ont joint les rangs de l'Association des mères lesbiennes. La majorité d'entre-elles sont encore sur notre liste d'envois. Présentement, nous comptons environ 200 membres actifs qui, avec leurs enfants, prennent régulièrement part à nos activités bimensuelles.

Depuis octobre 2001, nous sommes officiellement un organisme enregistré sans but lucratif. Chaque année, en avril, nos membres élisent douze femmes au conseil d'administration qui a pour principale fonction la gestion du groupe, mais dont les membres militent également pour l'avancement des droits et la reconnaissance sociale des mères lesbiennes et de leurs enfants. Au Québec, en 2002, de nombreux changements favorables à nos familles se sont produits. La contribution du conseil à ces avancées fut considérable.

À l'approche des cinq ans de l'Association, des discussions s'entament sur la possibilité de modifier considérablement la structure du groupe : l'ouverture aux pères gais et transgenres, ainsi qu'à leurs enfants.

Lors de la naissance de l'Association des mères lesbiennes, en 1998, nous avons annoncé la date d'une première rencontre. Qui y répondrait ? Y aurait-il beaucoup ou très peu de mamans lesbiennes ? Nous ne savions pas à quoi nous attendre, ni quelle forme prendrait le groupe. Nous avons tout simplement sauté à pieds joints, les yeux fermés.

L'idée d'accueillir des hommes au sein de l'association comporte également sa part de risque et les membres du conseil en ont intensément discuté. Certaines estiment que le changement serait favorable, stimulant pour le groupe et nous permettrait d'entrer de plain-pied dans le 21^e siècle. D'autres s'inquiètent que l'inclusion des hommes modifierait de manière considérable, et de façon imprévisible, la dynamique et le fonctionnement de notre association, allant à l'encontre des besoins de nos membres.

Puisque cette question est de première importance, nous en débattons plus en détail lors de **l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2003**. Quelques femmes présenteront un sketch mettant en évidence les différents points de vue du débat. À la fin de la soirée, si suffisamment de membres témoignent un intérêt à ce sujet, nous tiendrons un vote officiel en septembre 2003.

En tant que coordonnatrice du groupe, j'aimerais vous donner un aperçu des discussions du conseil et des positions favorables et défavorables en regard de l'accueil des hommes au sein de l'association.

Le contre

Une des premières questions soulevées: Pour qui faisons-nous cela ? Y a-t-il effectivement des hommes gais qui nous demandent de les accueillir au sein du groupe ? Y a-t-il des lesbiennes du groupe qui aspirent à l'inclusion des hommes ? La réponse à ces deux questions est la même : « non. » L'AML nous appartient. « NOUS » signifie, à l'heure actuelle, des femmes lesbiennes, bi ou trans qui sont mères ou qui veulent le devenir. Ce qui signifie que, à l'heure actuelle, l'AML répond à un besoin de notre communauté ; un besoin autosuffisant.

Bien que l'association ait reçu quelques appels d'hommes et que quelques-uns se sont parfois, au fil des ans, joints à nous lors de certaines activités, leur nombre est faible. L'idée de faire de l'association un groupe mixte émerge donc principalement de membres du conseil. Qu'est-ce qui nous porte à croire qu'il y a un réel besoin ? Il n'y en a peut-être pas. D'un point de vue biologique, il y aura toujours moins de pères gais que de mères lesbiennes. Il est tout simplement plus facile pour nous de devenir parents. Les hommes doivent se tourner vers l'adoption, vers les mères porteuses ou vers la coparentalité. Les lesbiennes, elles n'ont besoin que de sperme. Est-ce que les hommes gais viendraient chez nous à la recherche de lesbiennes pour devenir co-parent ? Une de nos membres soutient que les hommes gais se joindraient à nous uniquement dans le but de dénicher des co-parents lesbiennes. Ce qui pourrait s'avérer désagréable pour nos membres.

S'il y a un réel besoin, pourquoi n'ont-ils pas fondé leur propre association ? Il existe déjà, à Montréal, une association de pères gais. N'est-ce pas suffisant ? Peut-être pourrions-nous, à l'occasion, organiser des activités conjointes avec ce groupe, à notre convenance. Nous pourrions ainsi facilement faire marche arrière s'il advenait un pépin.

Plusieurs d'entre-nous ont fait mention de la dynamique particulière d'un regroupement entièrement féminin. Malgré que très peu d'entre-nous sommes des lesbiennes séparatistes (i.e. qui refusent toute présence masculine dans leur vie), plusieurs estiment qu'il est rare et précieux d'avoir accès à un environnement entièrement féminin. En tant que lesbiennes et mères, nulle part ailleurs pouvons-nous nous retrouver entre nous à traiter exclusivement de nos expériences et de nos propres besoins. Un environnement entièrement féminin est particulier et la présence masculine modifierait l'aspect social du groupe. Une des membres du conseil affirme : « Socialement, je sentirais, d'une certaine façon, un malaise avec l'inclusion d'hommes gais. Les rencontres auxquelles j'assiste sont rares et éloignées en raison de leur pertinence en fonction de l'âge de mes enfants, et de la disponibilité de ces derniers. Bon nombre de mères de l'association sont dans la même situation. Avec des hommes au sein du groupe, j'attendrais encore plus longtemps avant d'assister à une rencontre, pour qu'il y ait une activité exclusivement féminine. » [traduction libre]

Les femmes qui ont été membres de groupes mixtes affirment que la voix lesbienne est souvent engloutie, voire tue, et qu'il commence à y avoir beaucoup de luttes de pouvoir. Les hommes auront des besoins différents des nôtres, et prendront beaucoup de notre espace. Nos problématiques de reproduction et de santé sont bien différentes. Même s'ils sont moins nombreux, leurs propres besoins domineront le plancher. Certaines d'entre-nous ont été victimes de misogynie au sein de la communauté gaie. Si nous voulons vraiment interagir avec des pères gais et transgenres, devons-nous nécessairement rendre notre association mixte ?

Inversement, peut-être sommes-nous intraitables dans nos prétentions. Nous n'avons ni le droit, ni l'autorité de dicter nos normes à une communauté de pères gais. Historiquement, jamais une minorité n'en stimula une autre. La volonté doit provenir de l'intérieur. Nous pouvons servir d'exemple aux pères gais, mais nous ne pouvons les diriger. Nos idées étoufferaient les leurs.

Le pour

L'une des raisons qui explique le faible nombre d'appels d'hommes tient au nom de l'association. Mais le fait que nous ayons eu déjà autant d'appels témoigne d'un certain besoin. L'Association des pères gais de Montréal (APGM) existe, mais ne répond qu'aux besoins d'une partie des pères gais, c'est-à-dire ceux qui ont été mariés à des femmes et qui ont décidé, tardivement, de vivre leur homosexualité. Nombre de ces hommes ont des enfants plus âgés, voire adultes, et peu d'entre eux en ont la garde. L'objectif de l'APGM est d'aider ces hommes à affirmer leur homosexualité face à leurs enfants, leur famille et à eux-mêmes.

Les hommes gais qui jonglent avec l'idée d'avoir des enfants ou qui sont devenus pères dans un contexte homosexuel se retrouvent en marge de l'APGM. Ils se reconnaissent davantage dans les objectifs et les intérêts de notre groupe : les enfants, la parentalité et la reconnaissance de nos familles. Certaines de nos membres croient que si nous changions d'appellation, pour un nom plus englobant (par exemple : l'Association des familles arc-en-ciel/Rainbow Families Association), et que nous rendions publique l'idée d'inclure des hommes, nous attirerions rapidement beaucoup de pères et de pères en devenir.

Bien que certains de nos besoins soient différents, nos préoccupations sont les mêmes. Par exemple, une problématique majeure de notre communauté est l'homophobie en milieu scolaire qui nous affecte et affecte nos enfants. Les hommes gais et leurs enfants sont également confrontés à ce problème. En associant nos forces, nous pourrions travailler ensemble. Notre nombre sera plus imposant ; nos ressources, décuplées. Lors de demandes de financement pour différents projets, notre portrait de communauté serait plus diversifié. Notre « crédibilité politique » serait meilleure.

L'inclusion des hommes, nous sommes d'accord, ne peut se faire que sur une base égalitaire, toute autre approche serait insultante à leur égard. Il est hors de question de créer des citoyens de second ordre. À cet effet, ils siègeraient au conseil et ils participeraient aux activités militantes. Une membre du conseil affirme : « Je crois que plusieurs d'entre-nous ont connu de mauvaises expériences en groupe mixte (gais et lesbiennes) où la voix des femmes n'était pas entendue. Je crois sincèrement qu'il n'y a aucun danger dans notre cas, principalement parce que nous (les femmes) sommes déjà en place et qu'il y a de bonnes chances que nous demeurions en nombre supérieur. »[traduction libre]

Afin d'assurer que les intérêts des lesbiennes continuent d'être bien représentés, nous pourrions inclure dans notre charte une clause conditionnelle stipulant que le nombre d'hommes siégeant au conseil d'administration devrait refléter le nombre de membres masculins au sein du groupe. Donc, si 10 % de nos membres étaient des hommes, 10 % du conseil d'administration serait masculin. Un maximum pourrait être établi à 50 %. Au fur et à mesure que le nombre d'hommes augmenterait à l'association, les hommes et les femmes définiraient alors nos besoins communs et différents. Nous travaillerions de concert lorsque nécessaire et en sous-comités lorsque les besoins divergeraient. Pour éviter l'abus, d'un côté ou de l'autre, il serait utile d'avoir une charte, ou un énoncé de

mission, d'une clarté et d'une transparence irréprochables. Ce que nous faisons, c'est pour le bien de nos membres.

Socialement, afin que chaque communauté puisse maintenir une dynamique interne particulière, nous pourrions tenir un nombre égal d'activités strictement masculines et féminines. Nous pourrions nous réunir pour des activités familiales et des activités pour adulte traitant de problématiques communes. Même si nos rencontres étaient ouvertes à tous, certaines activités (ex.: des ateliers sur l'insémination) seraient évidemment à prédominance féminine.

Plusieurs d'entre-nous élèvent des garçons qui font autant partie du groupe que les femmes. Les pères gais pourraient être des modèles masculins pour nos enfants. Nous pourrions tenir le rôle de modèle féminin pour leurs familles. L'une de nos membres affirme : « Mon opinion est que c'est toujours du pareil au même. Je suis fatiguée de cette fragmentation de la communauté. Je trouve ironique qu'une communauté (gais et lesbiennes) s'étant choisi l'arc-en-ciel comme symbole de diversité, oublie que toutes ces couleurs réunies ne forment qu'une grande lumière blanche. Nous ne sommes pas séparés ; différents, oui, mais pas séparés. En tant que parents, que nous soyons gais, lesbiennes, hétérosexuel(le)s, bisexuel(le)s, transgenres, etc., nous devons tous négocier avec la parentalité. Nous tentons d'inculquer à nos enfants la diversité familiale. En pratiquant l'exclusion, nos enseignements sont bien étroits. » [traduction libre]

Une autre ajoute : « Je dis toujours à mes enfants qu'il y a beaucoup d'autres types de familles dans la société, incluant des familles à deux papas, mais nous n'en connaissons aucune ! J'aimerais bien que cela change. Nous devrions aussi songer que les enfants des deux groupes pourraient devenir des alliés. » [traduction libre]

Votre opinion et votre vote

Nous ne nous sommes pas demandé si les principaux intéressés pouvaient bénéficier d'un regroupement mixte. Nous devons nous questionner à savoir si le groupe demeure exclusif aux lesbiennes ou s'il peut, éventuellement, être ouvert à la parentalité lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre. Il est important que cette décision soit prise de façon démocratique et que nos membres soient bien informées.

De fait, nous aimerions que vous réfléchissiez aux différents points de vue et que vous en discutiez avec d'autres mères lesbiennes et mères lesbiennes en devenir. Si vous le pouvez, faites-nous parvenir vos commentaires et vos idées par **courriel (info@aml-lma.org) ou par courrier (AML, 2401 Coursol, Montréal, Québec, H3J 1C8)**. Nous compilerons les données et les présenterons à **l'assemblée générale du 5 avril 2003**. Nous vous encourageons à assister à l'assemblée afin de vous faire entendre. Nous déciderons alors si un vote doit avoir lieu, et, le cas échéant, tous nos membres décideront éventuellement de l'avenir de cette problématique.

Nous aimerions avoir de vos nouvelles ! Vous êtes intéressée(s) à participer à la rédaction de ce bulletin ? Faites-nous parvenir vos articles à info@aml-lma.org ou par courrier à AML, 2401 Coursol, Montréal, Québec, H3J 1C8

.....

En bref - décembre 2002 à février 2003

Montréal

21 novembre 2002 – Le *Q2 Ally Network* de l'université Concordia a présenté le groupe aux communautés universitaire et montréalaise. Le réseau *Q2 Ally Network* est un regroupement d'étudiants, d'employés et de membres de facultés de Concordia, provenant de divers horizons, travaillant dans un but commun **de soutien, d'encadrement et célébration de la diversité sexuelle**, tentant d'instaurer une certaine égalité au sein de la communauté de Concordia. Pour plus d'information, contacter les coprésidents : **Dale Robinson**, au (514) 848-4389 ou à daler@vax2.concordia.ca, et **Marc Léger**, au (514) 848-4388 ou à leger@alcor.concordia.ca.

26 novembre 2002, **Robert Walker** qui fut accusé de **harcéler** ses voisins, le couple gai de Pointe-Claire, **Theo Wouters et Roger Thibault**, fut **disculpé**. Le juge Falardeau affirma que le témoignage du couple manquait de crédibilité et était truffé de contradictions. Le juge n'a pas non plus été impressionné par le témoignage de Walker, affirmant qu'il minimisait l'impact de son comportement, mais a maintenu que les accusations du couple étaient exagérées et ne méritaient pas d'être une accusation criminelle. La vérité doit se trouver quelque part au milieu !

En 2000, après 17 ans de bon voisinage, les relations entre le couple et Walker ont commencé à se détériorer. Une querelle concernant les jappements du chien du couple a dégénéré en une série d'incidents. Ce qui a entraîné une vaste marche d'appui au couple, dans les rues tranquilles de Pointe-Claire, à laquelle prirent part quelques 200 membres de la communauté gaie. Le couple devint rapidement un symbole du combat contre l'homophobie.

Canada

20 décembre 2002 - *365Gay.com* – La **Cour suprême du Canada** a tranché ; une **commission scolaire de la Colombie-Britannique n'a pas le droit de bannir trois livres sur l'homoparentalité**. La commission scolaire de **Surrey**, en Colombie-Britannique, affirmait que les livres, *Asha's Mums*, *Belinda's Bouquet*, et *One Dad, Two Dads, Brown Dad, Blue Dads*, offensaient la religion de certains parents.

Dans un verdict de 7 contre 2, la cour affirma que la commission avait enfreint une spécification de la loi provinciale qui stipule que le système scolaire public doit être non confessionnel et non partisan. La décision de la cour souligne que la commission n'a pas tenu compte des objectifs du programme d'enseignement pour la sensibilisation des enfants à la diversité des modèles familiaux de la société d'aujourd'hui.

Le jugement affirme également que « plutôt que de respecter tous les types familiaux, la commission a décidé de suivre la morale et les idéaux de certains parents en regard des unions homosexuelles, sans tenir compte des droits des parents de même sexe, et de leurs enfants, qui bénéficieraient de la reconnaissance et du respect du système scolaire. » [traduction libre]

Le litige débuta en 1997 lorsqu'un professeur, James Chamberlain, qui est gai, demanda la permission de la commission pour l'utilisation de trois livres populaires concernant des enfants qui ont des parents gais dans sa classe de première année. À l'origine, les

livres ont obtenu l'approbation de nombreux parents qui ont affirmé, à la commission, que les livres étaient bien écrits.

Par contre, lorsqu'un autre groupe de parents s'y est opposé en invoquant que leurs religions étaient contre l'homosexualité, la commission modifia sa position et bannit les livres de toutes les écoles primaires du district.

Monsieur Chamberlain, avec d'autres, se présentèrent devant les tribunaux invoquant que la commission n'avait pas le pouvoir de bannir les livres. Il affirma également que la mise à l'index de livres violait la disposition de la charte des droits du Canada qui garantit l'égalité et proscrit la discrimination envers les gais et lesbiennes. En 1998, un juge de première instance trancha en faveur de Monsieur Chamberlain, affirmant que les écoles publiques doivent être non confessionnelles.

La Cour d'appel de la Colombie-Britannique, toutefois, renversa la décision en 2000, en disant que les livres pouvaient être exclus du matériel pédagogique, mais devraient être accessibles à la bibliothèque scolaire.

Les groupes de défense des droits des gais ont acclamé le nouveau jugement de la Cour suprême.

« La Cour a aujourd'hui confirmé le droit des enfants de familles homosexuelles à se voir, eux et leurs familles, représentés par le programme d'enseignement » [traduction libre], de dire John Fisher, le directeur général de Égale Canada.

6 janvier 2003 - *Egale list serve*— Après une décennie de combats pour les droits des gais et lesbiennes, **John Fisher, le directeur général d'Égale**, le principal groupe de pression au Canada, a remis sa **démission**. John prévoit poursuivre sa carrière en politique internationale et continuera à défendre, à travers le monde, les droits des gais et lesbiennes.

Gilles Marchildon remplace Fisher au poste de directeur général. Par contre, pour remplacer Fisher, deux nouveaux postes ont été affichés : directeur des affaires juridiques et directeur de la recherche et de l'éducation publique.

Marchildon, originaire de l'Ontario, habite Winnipeg depuis sept ans. Il a oeuvré en marketing et communication et possède un diplôme en sciences politiques. Il a également participé à la mise sur pied de festivals de films gai et lesbien, ainsi qu'à la rédaction et la publication de journaux et magazines GLBT.

28 janvier 2002 – Site Web *Equal Marriage*— Semblable à la commission parlementaire ayant mené à l'adoption de la loi sur l'union civile au Québec, le gouvernement fédéral a entamé des **audiences publiques** sur la possibilité de permettre **le droit égal au mariage pour les couples de même sexe**. Plutôt que de se conformer à la charte des droits et libertés du Canada, et malgré le jugement de quatre juges de différents tribunaux en Ontario et au Québec, le gouvernement s'entête à différer sa décision. Des juges de l'Ontario et du Québec ont statué que notre inaccessibilité à l'institution du mariage est discriminatoire et inconstitutionnelle. Bien que ces causes vont se rendre en Cour suprême, sans égard aux audiences, le gouvernement clame vouloir entendre l'opinion des Canadiens à ce sujet.

Qu'en pensent certains de nos politiciens libéraux ? Voici la question que posèrent les médias du pays après la victoire en cour ontarienne. Finalement, l'été dernier, le *Toronto Star* rapportait que **Paul Martin**, qui de toute évidence prendra les rennes du

parti libéral aux prochaines élections, appui le gouvernement qui va en appel dans la cause du mariage de même sexe.

« Je crois que ce que nous devons faire c'est d'attendre la décision de la plus haute instance et de suivre son conseil. » [traduction libre], dit-il.

En janvier, un rival de Martin a promis de faire du mariage gai un pivot de la course au leadership fédéral. **Sheila Copps** a promis d'utiliser la tribune de « l'office élu pour mettre à l'avant-plan la pleine égalité de tous nos citoyens » [traduction libre], incluant la reconnaissance du mariage gai.

« Pour moi, c'est une question de droits fondamentaux de la personne. Le rôle des leaders nationaux est de dire que vous êtes membres à part entière de la société. » [traduction libre]

Le premier groupe à témoigner aux audiences publiques fut **Statistiques Canada**. Ce choix est intéressant puisqu'il démontre que le gouvernement se préoccupe davantage de chiffres (voire : votes) que des droits de la personne. Lors des audiences, Statistiques Canada a fourni, pour la première fois, une analyse détaillée du recensement de 2001 :

Au pays, 68 400 gais et lesbiennes vivant en couple ont accepté d'être comptabilisés. Ce qui correspond, en gros, à un couple sur 200. Environ 45 % de ces couples étaient des couples lesbiens, dont 15 % avec enfants. Au **Québec**, **10 360 couples de même sexe** ont répondu au recensement. La plus grande partie vit en milieu urbain. Évidemment, ces chiffres sont biaisés, mais ils reflètent le nombre de gais et lesbiennes qui ont accepté de révéler leur identité sexuelle à Statistiques Canada.

Le **6 février 2003**, **Gabriel Pinkstone et Monica Perazzo** présentèrent un factum à la Chambre des communes, lors de ces audiences publiques, au nom de l'**Association des mères lesbiennes du Québec**. La **Table de concertation des gais et lesbiennes du Québec** présenta également cette journée-là.

Pour plus de détails concernant les audiences et les différentes solutions proposées par le gouvernement fédéral, consultez ces sites Web :

<http://canada.justice.gc.ca/fr/dept/pub/mar/> (en français)

Pour ceux qui en ont assez de n'entendre que les arguments en faveur du mariage de même sexe et qui voudraient connaître l'autre côté de la médaille, consultez ce site Web : <http://www.rbebout.com/getfree/index.htm> (en anglais seulement)

INTERNATIONAL

4 décembre 2002 - *PlanetOut.com Network* et *The New York Times* - Le **American Law Institute (ALI)** présentait récemment une série de recommandations au sujet des lois de la famille qui pourrait modifier le traitement des familles gaies et lesbiennes au sein du système judiciaire américain – non seulement en définissant un partenariat domestique, mais en émettant également des **recommandations au sujet des pensions alimentaires des enfants et des partenaires domestiques**.

Le rapport définit le partenariat domestique comme étant : « deux personnes de même sexe ou de sexe opposé, non mariées, qui, pour une période donnée, partagent une résidence familiale principale et vivent en couple. » [traduction libre]

Le rapport dicte également que l'orientation sexuelle d'un parent ne doit pas être un facteur pour la garde des enfants, et que les partenariats domestiques devraient être considérés à l'égal du mariage sous différents aspects. Lors de litiges au sujet de la garde des enfants, certains juges croient encore que les gais sont inaptes à être parents. Par contre, le American Law Institute déclare que « le comportement homosexuel, comme tout comportement hétérosexuel extraconjugal, ne devrait pas entrer en ligne de compte, à moins qu'il ne soit démontré dommageable pour l'enfant en question. » [traduction libre] Les juges, selon le rapport, ne devraient pas se laisser déstabiliser par des stéréotypes ou des « attitudes préjudiciables ».

La pension alimentaire pour les couples de même sexe fait également un bond vers l'avant. Quelques cours américaines ont accordé une pension alimentaire aux partenaires domestiques.

Le tout aura sûrement un impact important, vu l'importance de l'institut, un organisme privé d'avocats, de juges et de spécialistes juridiques de renom ayant une influence considérable sur le développement des lois américaines depuis sa fondation en 1923.

Les propositions de l'institut augmenteraient le nombre de personnes pouvant réclamer une pension alimentaire ou des droits de visite pour un enfant. Ces demandes en justice pourraient être faites par les parents légitimes, mais également par le « parent de fait » défini comme un individu ayant vécu avec l'enfant pour au moins deux ans et qui « s'occupe de l'enfant sur une base régulière » sans être rémunéré.

Selon Elena Cappella, la directrice adjointe de ALI, la plupart des lois actuelles de la famille laisse encore beaucoup de latitude à l'appréciation des tribunaux. L'objectif des recommandations, qui a nécessité à l'institut dix années de préparation, est d'instaurer un système plus équitable et plus efficace afin de déterminer plus facilement le résultat du litige, et, du coup, encourager les parties à régler hors cour.

13 décembre 2002 - Associated Press - BUENOS AIRES, en Argentine – Les militants pour les droits des gais ont applaudi une nouvelle loi **octroyant certains droits civils aux couples de même sexe**. Buenos Aires est la première ville d'Amérique latine à adopter ce type de mesure.

Légalement, les couples de même sexe bénéficieront des mêmes droits en regard de l'assurance santé et de la pension que les couples mariés. La loi reconnaît l'union civile des couples de même sexe, sans pour autant qualifier cette union de « mariage ».

« Pour nous, la loi nous reconnaît le droit d'être un couple et nous donne accès à des avantages sociaux qui nous étaient, jusqu'à maintenant interdits. » [traduction libre] de dire Marcelo Sunthein, un militant argentin pour les droits des gais.

Les groupes de gais et de lesbiennes ont décrit la loi comme étant la plus audacieuse en Amérique latine, bien qu'elle n'inclue pas le droit à l'adoption.

30 décembre 2002 - Gay.com, Grande-Bretagne – **Un groupe suédois militant pour les droits des gais prévoit mettre sur pied une agence d'adoption pour clients gais** puisque les agences actuelles négligent de considérer les couples gais pour l'adoption internationale.

La Suède a voté l'été dernier une motion permettant aux gais d'adopter à compter du 1^{er} février 2003. Les agences d'adoption, par contre, affirment qu'elles ne considéreront pas les couples gais pour l'adoption internationale sous prétexte que cela détruirait leurs

relations avec des agences étrangères, qui y voit une problématique épineuse. Le groupe RFSL considère, toutefois, qu'il y a flagrante exagération.

« Nous travaillerons à la mise sur pied d'une agence d'adoption pour les homosexuels » [traduction libre] confirme Soeren Andersson, président de RFSL à l'Associated Press.

L'Islande et les Pays-bas permettent aux couples gais d'adopter des enfants.

31 décembre 2002 - *Gay.com / PlanetOut.com* – Se conformant finalement à la décision de l'Organisation mondiale de la santé, la **Thaïlande** a déclaré que **l'homosexualité n'était ni un dérèglement mental, ni une maladie**. Selon un rapport, la semaine dernière, du journal (thaï) *Nation*, le département de la santé mentale a fait cette déclaration par lettre officielle. Le directeur du département, Prawate Tantipiwatanasakul, a également admis que ce changement était en retard de 30 ans.

« Il s'agit simplement d'une orientation sexuelle différente » [traduction libre] a-t-il déclaré au journal.

Aux termes d'une longue campagne pour la reconnaissance sociale des couples de même sexe, le principal groupe de défense des droits des gais au pays, *Anjaree*, a apparemment fait pression auprès du département de la santé mentale afin que cette lettre soit rendue publique.

31 décembre 2002 - *365Gay.com* – **La première cérémonie d'union civile à avoir lieu en Inde** fut très médiatique. Le créateur de mode indien Wendel Rodricks et son partenaire, connu par la presse indienne sous le nom de Jérôme, un citoyen français, ont échangé des vœux dans leur villa de Goa.

Les unions gaies sont non seulement illicites en Inde, les gais sont passibles d'emprisonnement.

Le couple, qui est uni depuis plus de 20 ans, partage leur vie entre Paris et Goa. Bien que leur union soit reconnue en France, elle ne l'est pas en Inde.

Les représentants du gouvernement n'ont émis aucun commentaire, mais l'acte public et sa forte médiatisation exercent une pression supplémentaire sur le gouvernement pour l'abolition des lois anti-gai datant de l'Empire britannique.

27 janvier 2003 - *365Gay.com* – **Dans sa plus virulente condamnation des couples de même sexe, le pape Jean Paul II met en garde contre les versions « inauthentiques » de la famille**. Le pontife, de la fenêtre de son studio surplombant la place Saint-Pierre de Rome, a dit qu'« une union entre un homme et une femme est la seule reconnue aux yeux de Dieu. » [traduction libre] Ce commentaire du pape coïncide avec la clôture de la conférence mondiale sur la famille qui avait lieu aux Philippines – une rencontre dominée par les exhortations des représentants religieux contre le divorce, l'avortement et les mariages de même sexe. Le pape a dit que la rencontre a réaffirmé que la famille basée sur une union entre un homme et une femme était l'authentique signe « de la vie et de l'espoir pour l'humanité. » [traduction libre]

Pour les familles gaies, cette gifle est la plus violente administrée par l'Église dans ce qui semble être le retour en force d'un mouvement anti-gai au sein de l'Église, incluant le blâme de prêtres gais pour le scandale des abus sexuels au sein de l'Église américaine. Ce qui pourrait bannir les homosexuels des séminaires catholiques.

30 janvier 2003 - *Gay.com / PlanetOut.com* – La Belgique est le deuxième pays au monde – après les Pays-bas – à légaliser le mariage gai. Selon l'*Associated Press*, les membres de la Chambre des représentants ont approuvé la motion par un vote de 91 contre 22, bien que la loi ait déjà été adoptée au Sénat.

La nouvelle loi, contrairement à son alter ego des Pays-bas, **ne permet pas aux couples mariés de même sexe d'adopter des enfants.**

« C'était déjà un pas de trop pour certains partis » affirme Kristien Grauwels, membre du parti vert, référant aux autres groupes politiques du gouvernement.

DIVERS

2 janvier 2003 - *Gay.com / PlanetOut.com* - Le premier bébé à voir le jour dans la capitale américaine en 2003 a un trait distinctif : il a deux mamans ! La petite fille est née une minute après minuit, le mercredi 1^{er} janvier 2003. Ses parents sont Helen Rubin, 33 ans, et Joanna Bare, 35 ans. Le poupon de 5 livres et 2 onces est arrivé deux semaines avant terme à l'hôpital Inova Fair Oaks de Washington, D.C.

Profitant du battage publicitaire et de la session de photos du « premier bébé de l'année », les parents ont dit aux journalistes qu'elles venaient à peine d'éménager à Bethesda, au Maryland, elles avaient quitté la Virginie, parce que les lois étaient moins accueillantes pour les familles alternatives.

Rubin est la mère biologique ; Bare prévoit adopter l'enfant. Le couple est uni depuis douze ans. L'enfant a été conçu avec l'aide d'un donneur, ami de la famille, qui ne jouera pas le rôle de père.

2 janvier 2003 – Mardi soir, la télévision anglaise diffusa la première publicité à présenter un baiser homosexuel pour faire la promotion d'une tartinade.
Voir : <http://www.planetout.com/news/article.html?2003/01/02/4>

6 janvier 2003 - *Gay.com / PlanetOut.com* – Une autre annonce de naissance qui a capté l'intérêt. Les représentants de Clonaid, l'entreprise scientifique affiliée au mouvement raélien, ont annoncé que le deuxième clone humain était né d'un couple de lesbiennes aux Pays-bas. Le groupe affirme que la petite fille est un clone génétique de sa mère, mais la nouvelle n'a pas été prouvée par des tests d'ADN indépendants.

Ces mêmes tests n'ont pas non plus été pratiqués sur le premier présumé clone humain, surnommé Ève, dont la naissance a été annoncée le 27 décembre 2002 par Brigitte Boisselier, la directrice générale de Clonaid, qui vient d'informer les médias que les parents d'Ève étaient de moins en moins enclins à ce que des tests soient effectués sur l'enfant.

La communauté scientifique demeure sceptique sur la probabilité que ces deux nouveau-nés soient en effet des clones. De plus, le retrait, lundi dernier, du journaliste américain Michael Guillen qui devait superviser le processus de testage a attisé les spéculations de canular. Clonaid a été fondé par les raéliens, un mouvement international persuadé que les extraterrestres sont responsables de la vie sur Terre.

13 janvier 2003 - *Gay.com / PlanetOut.com* – La lesbienne féministe française **Monique Wittig, 67 ans, est décédée, le 3 janvier, d'une crise cardiaque, à Tucson** à l'université de l'Arizona. Elle laisse derrière elle sa conjointe Sande Zeig. Le *New York Times* en fit l'éloge en ces termes : « théoricienne dont les livres créatifs, féroce-ment novateurs, cherchèrent à établir une nouvelle mythologie pour le mouvement féministe. » [traduction libre]

Le premier bouquin de Wittig, *Lopoponax*, s'est mérité le prix Médicis à sa publication en 1964, et lança une carrière qui fit probablement de l'auteure, selon le *Times*, « la plus discutée, mais la moins lu des auteures lesbiennes contemporaines. » [traduction libre]

Wittig quitta Paris pour s'installer aux États-Unis en 1977, après la publication de *Le Corps Lesbien*, un roman où les femmes envahissent le corps de l'autre, et de *Brouillon Pour Un Dictionnaire des Amants*. Elle obtint son doctorat en 1990, et débuta rapidement sa carrière en enseignement en Arizona.

21 janvier 2003 - *Gay.com, Grande-Bretagne*. – L'éditeur Macmillan s'engage sur un terrain glissant et controversé en publiant **un livre d'images pour enfants autour d'une thématique homosexuelle**, selon le journal anglais *The Guardian*.

Hello, Sailor raconte l'histoire d'un gardien de phare et de son ami, Sailor le marin. La nature de leur relation n'est pas explicite, mais l'éditeur espère que cela stimulera le débat sur les relations de même sexe. Matt, le gardien de phare guette la mer pour le retour de Sailor. Il ne peut penser à rien d'autre. Ses amis doutent, par contre, que Sailor revienne un jour. Pourtant – les lecteurs s'en douteront – Sailor revient. Il passe la nuit au phare, avec Matt, mais remettra la voile au large dès le lendemain.

L'éditeur a dit que le livre, qui paraîtra à temps pour la Saint-Valentin, pourrait avoir un bon accueil auprès des adultes.

« Il s'agit d'un livre, d'une part, que vous pourriez décider de partager avec un enfant pour lui montrer que les relations entre hommes sont correctes » [traduction libre], selon ce que Kate Wilson, l'éditrice de livres pour enfants chez Macmillan, a dit à *the Guardian*. « Nous avons aussi eu des réactions favorables à l'effet que le livre pourrait stimuler les ventes de la Saint-Valentin, comme cadeau différent. » [traduction libre]

31 janvier 2003 - WASHINGTON – En l'honneur du **Mois de l'histoire des Noirs, deux nouvelles ressources en ligne** furent dévoilées aujourd'hui par la fondation Human Rights Campaign (HRC). « African Americans and Coming Out », une publication du National Coming Out Project de HRC, met l'emphase sur des expériences uniques d'affirmation de l'identité sexuelle de gai, lesbienne, bisexuel(le) ou transgenre dans la communauté afro-américaine. « Celebrating Diversity », un autre projet sur le Web, souligne la contribution d'afro-américains GLBT et, dans les mois à venir, soulignera la diversité d'autres cultures au sein de la communauté GLBT.

Pour consulter *African Americans and Coming Out* :
<http://www.hrc.org/ncop/diversity/aa/index.asp>
Pour visiter *Celebrating Diversity* :
<http://www.hrc.org/diversity>

Des nouvelles de l'AML

ACTIVITÉS À VENIR

MARS

Pour les adultes et les enfants : Dimanche le 30 mars, l'Association des mères lesbiennes organise un **repas à la cabane à sucre** au CAP-ST-JACQUES (à Pierrefonds). C'est une jolie petite ferme située sur l'île de Montréal. L'activité débutera à **10 h 45**. Un dîner sera servi de 11 h à 12 h 30. Il y aura ensuite une visite guidée, des promenades en traîneau sur le terrain, ainsi que la préparation et la dégustation de tire sur la neige sous un tipi géant. Les places doivent être réservées. Nous demandons donc aux gens de payer à l'avance. Si vous êtes intéressés, compléter le **formulaire que nous vous avons fait parvenir avant le 1^{er} mars**. Pour plus d'information, appelez au (514) 846-1543.

AVRIL

Pour adultes seulement : L'Association des mères lesbiennes tiendra son assemblée générale annuelle le 5 avril 2003 à 20 heures. Au programme : élection des membres du conseil d'administration, présentation des états financiers 2002-2003, de même que du budget de l'année à venir. Les projets de l'année 2003-2004 seront expliqués et nous animerons une discussion au sujet de l'inclusion des pères au sein de notre association. Tous les membres sont conviées. De plus amples informations vous parviendront au mois de mars.

ÉVÉNEMENTS

Un message pour les femmes qui cherchent à procréer : Moi, Catherine Derry, j'ai fondé un groupe (de discussion) sur le Web « *Lesbians trying to get pregnant* ». Un genre soutien communautaire en ligne pour celles qui cherchent à tomber enceinte. Je pense qu'il serait intéressant de partager nos expériences. Je suis persuadée que ma partenaire et moi ne sommes pas les seules à tenter de devenir enceinte.

Je ne suis pas certaine pour le bilinguisme, puisque je suis l'animatrice de discussion et que je ne pourrais pas répondre aux articles de forum en français. Par contre, si quelqu'un de francophone se joignait au groupe, nous pourrions rendre le forum bilingue et les gens pourraient écrire dans la langue de leur choix.

Pour s'inscrire, ils doivent envoyer un courriel à : lesbians_trying_to_get_pregnant-subscribe@yahoogroups.ca

Aux femmes de Sherbrooke ou de Magog ! Il y a deux places de libres dans ma voiture pour se rendre aux activités pour adultes seulement de l'AML à Montréal. Vous êtes intéressées par le co-voiturage, appelez-moi : **Annie (819) 563-2288**.

Le bulletin de liaison est un espace libre pour permettre la communication entre les membres de l'association. Si vous voulez annoncer un évènement dans le prochain

numéro, veuillez nous faire parvenir une note à info@aml-lma.org ou par la poste à AML,
2401 Coursol, Montreal, Quebec, H3J 1C8.

Si vous avez quelque chose à vendre, louer, acheter ou annoncer mais qui implique un échange d'argent alors vous pouvez placer une annonce dans le bulletin au cout de \$0.20 par mot.